



PREMIER MINISTRE



Strasbourg, le 15 juillet 2016

## **CP'ENA 2016 - 2017**

### **Rapport de jury**

La CP'ENA a été créée par l'arrêté modifié du 18 mai 2009 relatif à la mise en place d'une classe préparatoire pour l'accès au concours externe de l'École nationale d'administration, NOR: BCFF0910900A, qui prévoit notamment que « *les candidats (...) doivent remplir les conditions requises pour se présenter au premier concours externe d'accès à l'École nationale d'administration qui suit le début de la préparation* » (article 2) et que « *la sélection des candidats tient compte de leurs ressources et de celles de leurs parents, de la qualité de leurs études et de leur motivation* » (article 3).

Les admis à la CP'ENA bénéficient d'une année de préparation aux concours administratifs de catégorie A+. Ils sont tenus de présenter le concours externe de l'ENA et également accompagnés dans leur préparation aux autres principaux concours de catégorie A + comme administrateur des assemblées, administrateur territorial, directeur d'hôpital, directeur Banque de France, conseiller des affaires étrangères, conseiller de tribunal administratif ou conseiller de chambre régionale des comptes...

En complément de la lecture du présent rapport de jury, le rapport du jury d'admission de l'année 2014-2015, que les candidats pourront télécharger sur le site internet de l'ENA, comporte l'ensemble des références utiles auxquelles ils sont invités à se référer : article 23 du décret n° 2002-50 du 10 janvier 2002 relatif aux conditions d'accès et aux régimes de formation à l'ENA, circulaire de 2010 du ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, arrêté modifié du 5 juillet 2007 relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique, convention du 23 décembre 2013 signée entre l'ENA, l'ENS et l'Université Paris I.

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

1, rue Sainte Marguerite - F - 67080 Strasbourg Cedex - Tél. + 33 (0)3 88 21 44 44 - Fax. + 33 (0)3 88 21 44 59

2, avenue de l'Observatoire - F - 75272 Paris Cedex 06 - Tél. + 33 (0)1 44 41 85 00 - Fax. + 33 (0)1 44 41 86 46

[www.ena.fr](http://www.ena.fr)

## La composition du jury

Le jury de sélection des élèves de la CP'ENA a été constitué conformément à l'article 4 de l'arrêté du 18 mai 2009 relatif à la mise en place d'une classe préparatoire pour l'accès au concours externe de l'ENA. Cette année, par arrêté du 27 mai 2016, ont été désignés Mme Valérie Fontaine, attachée principale d'administration de l'Etat, fonctionnaire chargée des questions d'égalité des chances, détachée auprès du Défenseur des droits, Mme Clémence Olsina, maître des requêtes au Conseil d'Etat, M. Gérard Marcou, professeur des Universités, directeur au titre de l'Université Paris 1 de Prép'ENA Paris 1 – ENS, et Mme Nathalie Tournyol du Clos, directrice de la formation de l'ENA.

## La chronologie du lancement de la campagne de recrutement

L'ouverture des opérations d'information et de communication a été réalisée en février par le biais d'un message internet sur le site de l'ENA. Elle a été relayée auprès des préfets de région et de département ainsi que des préfets à l'égalité des chances, des recteurs, aux directeurs d'IEP et des directeurs des Masters de droit et d'économie, et complétée par une campagne de mailing et courriers accompagnés d'affiches adressés aux réseaux professionnels et associatifs concernés.

La clôture des inscriptions a été fixée au 18 mai 2016. L'attention des candidats est appelée sur le respect strict de la date limite de candidature, un courrier ayant été envoyé après cette date limite, a été déclaré forclos et n'a pas pu donner lieu à examen.

Cette année, pour la deuxième fois, les dossiers devaient être renseignés en ligne puis imprimés et complétés des pièces nécessaires avant d'être expédiés par la poste. L'ENA a ainsi comptabilisé 243 pré-inscriptions en ligne, se répartissant entre 54,3% de femmes et 45,7% d'hommes. 66,2% de ces pré-inscriptions concernaient des étudiants boursiers de l'enseignement supérieur, 42,8% de résidents en quartiers prioritaires et 31,3% de candidats ayant suivi tout ou partie de leurs études en ZEP. 148 étaient étudiants et 60 demandeurs d'emploi. Par conséquent, le public ayant manifesté son intérêt pour la classe préparatoire intégrée est bien le public visé.

Ces préinscriptions proviennent principalement de cinq régions : Ile-de-France (43,2% et 105 dossiers), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (9,5%, soit 23 dossiers), Rhône-Alpes et Grand Est (9%, soit 22 dossiers) et Hauts de France (13 %, soit 19 dossiers), soit près de 85% pour ces cinq régions. Les autres régions représentent 2 à 6% des candidatures (entre 3 et 9 dossiers) chacune. Toutes les régions métropolitaines, sauf la Corse, sont représentées cette année. Sept candidatures ultramarines sont à signaler, provenant de Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte et Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de dossiers reçus s'établit à **137**, se répartissant entre 51,8% de femmes et 48,2% d'hommes. **Il est en diminution par rapport à 2015** (187 dossiers reçus). Les dossiers reçus ne représentent que 56,4% des téléchargements, soit une défection importante des candidats. Il s'agit peut-être d'un changement de projet personnel, mais peut-être également d'une autocensure, voire pour quelques-uns d'un oubli d'envoi postal. Le jury, tout en appelant les candidats au strict respect des délais d'envoi postal, souhaite les encourager tous à déposer leur candidature afin de ne pas se priver d'une chance réelle et invite les responsables pédagogiques et administratifs de la CP'ENA, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur intéressés, à renforcer les efforts de communication sur l'existence de ce programme.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	<b>2016</b>
Candidatures reçues	145	114	88	124	75	168	187	<b>137</b>

Malgré cette diminution du nombre de candidatures reçues, phénomène observé par la plupart des classes préparatoires intégrées, l'attractivité de la CP'ENA demeure, avec une moyenne de près de 130 dossiers de candidatures reçus chaque année. Le jury s'en félicite, mais note le haut degré de sélectivité qui doit encourager les candidats à bien préparer leur candidature, en prenant soin de la constitution de leur dossier et en réfléchissant à la présentation qu'ils comptent faire de leur motivation lors de l'entretien avec le jury. Ce nombre élevé de candidatures traduit un intérêt manifeste pour la fonction publique que le jury a bien noté au cours des entretiens, toutefois il relève que beaucoup s'y sont insuffisamment préparés et formule des recommandations à la fin du présent rapport.

### **La sélection des dossiers du 3 juin 2016**

Aux termes de l'article 5 de l'arrêté du 18 mai 2009, la sélection s'organise en deux étapes :

- la commission de sélection procède à l'examen des dossiers constitués par les candidats et détermine la liste des candidats retenus pour participer à l'entretien d'admission ;
- la commission fixe la liste définitive des candidats admis en classe préparatoire à l'issue des entretiens individuels d'admission.

20 places, incluant les éventuels redoublements, ont été ouvertes, soit autant que l'an passé, la constitution d'une liste complémentaire assez longue (5) est destinée à compenser les possibles défections, dues à des réussites à des concours passés à la fin de l'été et au dernier trimestre 2016.

Le 3 juin, le jury s'est réuni pour examiner tous les dossiers réceptionnés dans les délais. La grande qualité des candidatures est à signaler. De nombreux candidats répondaient aux exigences posées par l'arrêté de 2009 et la circulaire de 2010. Le plafond de ressources au titre de l'allocation pour la diversité a été fixé, pour l'année 2016, à 33 100 euros par les autorités compétentes, au même niveau qu'en 2015. Le jury recommande qu'à l'avenir, des précisions puissent, le cas échéant, être demandées aux candidats au moment de l'instruction du dossier, comme par exemple le relevé d'imposition des deux parents en cas de séparation.

137 dossiers sont parvenus dans les délais. Ce nombre confirme la nécessité de bâtir des trajectoires cohérentes en amont de la sélection en CP'ENA, au bénéfice des étudiants boursiers motivés par le service public, et ce dès leur première année d'études supérieures. L'information sur les carrières dans la fonction publique et sur les voies qui y conduisent doit être développée, par les acteurs de la formation, mais aussi le ministère de la Fonction publique.

Cette responsabilité d'information doit être complétée d'un accompagnement de type parrainage/marrainage qui permette aux futurs candidats aux concours de disposer des atouts nécessaires. Cet impératif d'égalité des chances ne relève pas que de la seule responsabilité des étudiants en question, mais de l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur qui peuvent y concourir. L'ENA y prend sa part en mettant en relation les admissibles non retenus qui le souhaitent avec les élèves en cours de formation initiale.

Le jury a décidé d'examiner les mérites universitaires des candidats entrant dans les conditions ci-dessus définies. La sélection des admissibles s'est donc appuyée, conformément aux textes réglementaires, sur les ressources familiales des candidats. Le lieu d'études en ZEP-REP ou de résidence en quartier prioritaire (ZUS-ZRU-ZRR-ZFU) a été pris en compte à titre complémentaire.

L'excellence de leur parcours universitaire doit être prouvée par les relevés de notes. Le défaut de communication des résultats d'une année universitaire pénalise fortement le candidat, sauf à ce qu'il donne une explication écrite. Les CV ont aussi été examinés avec attention : le jury appelle l'attention des candidats sur la présentation de celui-ci.

Le jury a prêté aussi beaucoup d'attention à la qualité de la lettre de motivation qui ne doit pas être une simple transmission : elle constitue pour le candidat une occasion de se présenter sous un jour plus personnel au jury, tout en faisant état de sa motivation.

Le jury a été attentif au fait que les candidats aient étudié de manière approfondie et avec d'excellents résultats au moins le droit ou l'économie, matières déterminantes au concours de l'ENA. Le niveau du concours n'est pas accessible à un débutant quel que soit son niveau dans sa matière de prédilection. Le fait d'avoir étudié le droit ou l'économie, au minimum comme matière mineure dans un parcours, a été considéré comme incontournable. Néanmoins, quelques candidats au parcours atypique, combinant par exemple le droit et la philosophie, mais de grande qualité et faisant preuve de détermination ont été admissibles. Le suivi d'un enseignement de langue et les résultats obtenus ont également été examinés avec attention.

Comme l'an dernier, on ne peut que souligner que nombre de candidats ont pu, quelles que soient leurs origines sociales et géographiques, réaliser des stages de haut niveau dans l'administration de l'Etat, au sein de collectivités territoriales et même de la fonction publique hospitalière. Toutefois, il n'a pas échappé au jury que certains candidats étaient contraints de travailler, par exemple en occupant des emplois saisonniers pour financer leurs études, et n'avaient pas été en capacité de réaliser ce type de stage.

Au terme de la sélection sur dossier, le nombre d'admissibles s'est élevé à 40, soit 24 femmes et 16 hommes. Parmi eux, 87,5% sont boursiers, 30% résidents en zones prioritaires urbaines ou rurales, et 32,5% ont étudié en ZEP.

### **Les entretiens d'admission des 16 et 17 juin 2016**

Les candidats déclarés admissibles ont été entendus les 16 et 17 juin par le jury, au cours d'un oral individuel d'une durée de 20 minutes au début duquel, le jury les a invités à présenter leur parcours et leur motivation.

5 candidat(e)s avaient renoncé à se présenter en prévenant préalablement.

Le jury a donc finalement entendu 35 candidats, ainsi que 4 élèves de l'actuelle CP'ENA sollicitant le redoublement. Les candidatures sont venues de toutes les parties du territoire national, outre-mer compris, et deux entretiens se sont tenus en visio-conférence dans la mesure où les candidats étaient en stage à l'étranger. Parmi ces admissibles, on dénombre 19 candidats issus d'universités, dont 11 de province, 7 de Sciences Po Paris et 14 d'IEP de province. Ainsi, 62,5% des admissibles reçus par le jury ont suivi leurs études en province.

Quatre demandes de redoublement ont été formulées par les élèves de la CPENA 2015-2016. La circulaire de 2010 sus-désignée précise les critères d'éligibilité des candidats au redoublement en classe préparatoire intégrée : assiduité, résultats, capacité de progression, situation personnelle. Les coordonnateurs pédagogiques ainsi que le corps enseignant ont donné leur avis concernant les quatre demandes sur la base de ces quatre critères. Le jury a pris connaissance des avis des coordonnateurs et enseignants, a auditionné les candidats et a, finalement, retenu l'admission au redoublement de trois des candidats (deux hommes, une femme).

20 places étant ouvertes en CPENA, il restait donc 17 places nouvelles à attribuer aux candidats.

Le jury a défini quatre critères de sélection : le niveau d'excellence des résultats universitaires, le potentiel, la motivation et la personnalité des candidats.

Sur les deux premiers critères, le jury a sondé les candidats sur les matières académiques qu'ils déclaraient comme leurs points forts, en se limitant à approfondir l'exemple qu'ils utilisaient eux-mêmes parmi leurs expériences de stage, enseignements ou mémoires. Le jury a examiné avec les candidats non seulement leurs points forts dans les matières au concours, mais aussi leurs points faibles, appelés à faire l'objet d'un travail particulier au cours de l'année de préparation. Des questions de connaissance ont plus précisément été posées pour évaluer le niveau des candidats en droit public et en économie.

Sur la motivation et la personnalité des candidats, le jury a vérifié le degré de connaissance des candidats sur le niveau de travail personnel et d'implication nécessaires au sein de la CP'ENA pour ambitionner véritablement une réussite au concours de l'ENA ou à un concours A+. Il a cherché à évaluer le potentiel des candidats en termes de force de travail pour répondre à leur légitime ambition. Les candidats ont été interrogés sur le type de carrière qu'ils envisageaient s'ils étaient admis à l'ENA. Cette question, destinée à tester leur motivation, est aussi souvent révélatrice de la connaissance que le candidat a ou pas de l'administration. Le jury a également souvent évalué les candidats sur les valeurs que devaient défendre les hauts fonctionnaires ainsi que, notamment, sur le principe d'égalité et de laïcité. Le jury a apprécié la qualité et le nombre de stages que les candidats avaient souvent déjà accomplis et il les a interrogés sur les enseignements qu'ils en avaient retirés.

S'agissant de la personnalité des candidats, le jury a cherché à savoir quelle était leur aptitude au travail en groupe, élément essentiel à la réussite individuelle et collective au sein de la CP'ENA. La dynamique de la CP'ENA repose en effet sur la construction d'un parcours collectif et l'engagement de chacun : chaque candidat a du indiquer ce qu'il pensait pouvoir apporter aux autres étudiants de la CP'ENA.

La réforme du concours externe de l'ENA, en particulier avec l'introduction d'une épreuve orale collective, vise à apprécier les aptitudes relationnelles et comportementales : le jury a tenu compte de cette donnée, questionnant aussi les candidats sur leurs activités associatives, leurs loisirs, etc. A ce propos, le jury tient à souligner le très grand engagement social de nombre de candidats au travers d'engagements associatifs, au service de leurs concitoyens. Cette démarche a été perçue comme très positive de la part d'étudiants faisant le choix du service de l'Etat.

## **Publication des résultats**

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 18 mai 2009 susmentionné, la liste des candidats admis à la classe préparatoire a été arrêtée par décision de la directrice de l'Ecole nationale d'administration. 17 places ont été ouvertes à l'admission et 3 au redoublement. En vertu de l'arrêté précité, la liste d'admission peut comporter un nombre d'admis supérieur à celui des postes à pourvoir, ce qui a été le cas avec 5 admis en liste complémentaire, classés par ordre d'appel en cas de désistement avant le premier jour du deuxième mois qui suit le début de la classe préparatoire, soit avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016. La liste des candidats admis a été publiée sur le site internet de l'Ecole nationale d'administration ([www.ena.fr](http://www.ena.fr)) le 20 juin 2016.

## **Le profil des admis**

Parmi les 17 admis on compte 11 femmes et 6 hommes (la liste complémentaire comprend 2 femmes et 3 hommes). 29,4% viennent de l'Ile-de-France (ils étaient 45% parmi les admissibles), soit une proportion moindre que dans le public préinscrit (44,4%, soit 108 pré-inscriptions sur 243). Les admis en liste principale et complémentaire proviennent de 9 régions, dont 8 d'Ile-de-France (36%) et 4 de Provence-Alpes-Côte d'Azur (18%), région qui avait connu une contre-performance l'année passée en n'ayant aucun admis. Les autres régions présentent une ou deux candidatures (Pays de Loire, Hauts de France, Bourgogne Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Languedoc Roussillon, Aquitaine Limousin Poitou-Charentes). Un candidat admis est né dans un département ultra-marin et y a accompli une part importante de ses études.

La moyenne d'âge de la promotion 2015-2016 est de 23,5 ans. Le plus jeune a 22 ans, le plus âgé a 26 ans.

Des candidats auditionnés l'année dernière, au nombre de quatre, se sont vu offrir une seconde chance, certains, ayant suivi les conseils qui leur avaient été donnés lors de leur première candidature, comme de faire un stage ou de commencer l'apprentissage d'une matière fondamentale du concours, ont été reçus. Tel n'a pas été le cas pour d'autres, qui n'ont pas pris les mesures nécessaires pour faire murir leur projet. Le jury relève que cette année, la totalité des admis ont un master 2 ou sont en train de le valider. En outre, plusieurs admis ont déjà suivi une classe préparatoire aux concours administratifs – on sait que la réussite aux concours s'obtient majoritairement après deux années de classe préparatoire.

Le jury souligne à cet égard l'écart qui existe entre le diplôme minimal exigé pour se présenter au concours – le grade de licence ou équivalent - et le niveau réel de diplôme des candidats admis en CP'ENA, qui est similaire au niveau des candidats admis à l'ENA. En termes de profil d'études, le jury constate cette année qu'une majorité d'admis provient des instituts d'études politiques (13), contre 4 admis issus de l'université. Le nombre élevé de reçus ayant effectué toute ou partie de leurs études dans des IEP de province démontre que les dispositifs, tels que celui de l'IEP de Lille, visant à favoriser la mixité sociale dans ces institutions universitaires, sont arrivés à maturité : les IEP forment dorénavant des candidats issus d'un très large spectre social.



## Recommandations du jury pour les futurs candidats

**Le choix de se présenter à une classe préparatoire à l'ENA n'est pas le fruit du hasard et suppose tant une réflexion préalable sur les parcours professionnels auxquels cette école, ainsi que les autres concours de catégorie A/A+ destinent, qu'une anticipation des épreuves du concours par le choix d'un cursus approprié. Quelques conseils sont aussi donnés tant pour la préparation du dossier que pour la préparation de l'entretien avec le jury.**

### 1/ Une réflexion préalable du candidat sur son projet professionnel

Le jury appelle l'attention des candidats sur leur nécessaire réflexion préalable quant à leur motivation pour devenir hauts-fonctionnaires. Quelle est leur conception de l'Etat et de la haute fonction publique ? Ils doivent nourrir leur réflexion à partir de leurs lectures et de leurs enseignements, mais aussi de leurs stages et de leurs éventuelles autres expériences (rencontres de fonctionnaires, emplois vacataires ou saisonniers, engagement politique, syndical, étudiant ou associatif, séjours à l'étranger...). Il est attendu d'eux une connaissance minimale du ou des métiers vers lesquels ils envisagent de s'orienter. Ne pas savoir ce qu'est un administrateur civil est, par exemple, significatif d'une connaissance insuffisante des carrières ouvertes aux élèves de l'ENA, de même qu'ignorer la différence entre l'IGF et la Cour des comptes, lorsque l'on déclare un intérêt pour cette dernière.

➤ La consultation des sites des différents ministères et corps de contrôle est recommandée pour affiner son projet professionnel.

### 2/ Une anticipation des épreuves du concours par un cursus universitaire approprié

Au regard des exigences du concours et de son taux de sélectivité qui ne se dément pas, la préparation du concours de l'ENA n'est pas seulement l'affaire d'une année mais d'une stratégie pluriannuelle.

Il est recommandé aux étudiants de lire attentivement les programmes des épreuves des concours qu'ils souhaitent préparer et d'orienter, autant que faire se peut, le choix de leurs enseignements obligatoires et options vers les matières y figurant.

Le jury recommande aux étudiants qui ne seraient ni juristes ni économistes de saisir toutes les occasions qui leur sont offertes d'étudier ces deux matières, idéalement durant deux ans au cours de leurs études supérieures, par exemple en choisissant des unités d'enseignements optionnelles en plus de leur domaine d'étude. A défaut d'une telle possibilité, l'étude autonome de manuels d'introduction à ces deux disciplines pourrait être prise en compte par le jury. Les finances publiques et les questions sociales, épreuves d'admissibilité, ne sont pas non plus à négliger, ne serait-ce, là encore, que par la lecture d'un manuel. La bibliographie, publiée sur le site de l'ENA, pourra être utile dans cette perspective.

Le niveau en langue étrangère est crucial. Il s'agit de l'une des épreuves les plus sélectives aux concours de la fonction publique et notamment de l'ENA. **Il est, à ce titre, important de rappeler que l'anglais constituera une épreuve obligatoire, en LV1, à partir du concours d'entrée à l'ENA de 2018.** La maîtrise de cette langue est en effet essentielle à la pratique professionnelle des cadres de la fonction publique de l'Etat et ne peut être atteinte

que s'ils disposent d'un niveau initial minimal. Aussi les candidats qui se présenteront en 2017 à la CP'ENA, doivent-ils étudier l'anglais tout au long de leur parcours, en profitant par exemple des années de césure ou des programmes Erasmus que proposent universités et grandes écoles, en plus de la participation active aux enseignements de langue et du travail personnel. Le candidat peut utilement utiliser les outils modernes qu'offrent les divers médias et prendre l'habitude de regarder des journaux télévisés ou des conférences sur internet et de lire des journaux anglo-saxons de référence (*The Guardian*, *The Economist*...). Le jury recommande enfin aux étudiants de tester, dans la mesure du possible, leur niveau de langue au regard du cadre européen de référence (CECR) en visant un niveau C1 ou C2, niveau qui peut s'acquérir après plusieurs années de travail assidu.

### **3/ La préparation du dossier de candidature**

Les dossiers transmis par les candidats doivent permettre au jury :

- de s'assurer de la situation matérielle et financière du candidat ;
- de prendre connaissance de son parcours universitaire et de ses expériences professionnelles et extra-universitaires (engagements associatifs, loisirs) ;
- d'apprécier, grâce à la lettre, la personnalité du candidat et ses motivations.

Il n'y a pas de modèle particulier de CV recommandé par le jury. Il s'agit de trouver un équilibre entre une présentation trop succincte et un CV qui dépasserait deux pages.

La transmission des relevés de notes est essentielle pour le jury : une année omise crée tout de suite de la suspicion. Nombre d'établissements universitaires et d'IEP retraduisent les notes attribuées lors d'un semestre « Erasmus » sur l'échelle des notes françaises, ce qui est bienvenu.

Enfin, le jury ne peut que souligner l'importance de la lettre de motivation et du CV. L'absence de faute d'orthographe ou de grammaire est une exigence minimale. La présentation de la motivation du candidat doit être étayée dans la lettre.

### **4/ La préparation de l'entretien**

Afin de mieux se préparer à l'épreuve orale d'admission en CP'ENA, les candidats sont invités à se référer aux rapports des jurys des concours ambitionnés, et notamment du concours de l'ENA de 2015, téléchargeable sur le site internet de l'Ecole, qui liste les critères du jury d'entretien en matière d'aptitudes managériales attendues des hauts-fonctionnaires. Le recrutement en CP'ENA est en ligne sur ces exigences qui sont celles de métiers du management public.

Le jury recommande aux candidats de bien préparer leur candidature, en particulier leur prestation orale. Le jury attendait en effet à l'entretien des qualités d'expression orale, de raisonnement, de mise en perspective des expériences professionnelles ou de stage. Les candidats doivent se préparer à cette épreuve en profitant de toutes les occasions qui leur sont données au cours de leurs études supérieures pour prendre la parole en public. Ils peuvent s'entraîner avant l'épreuve en sollicitant un de leurs enseignants ou un parrain. Ils doivent valoriser davantage leur parcours, reconnaître leurs points forts et points faibles, savoir parler de leur motivation et connaître les métiers ambitionnés, sans se défaire de leur spontanéité. En revanche, apprendre par cœur sa présentation n'est pas souhaitable.



**Les candidats ont été aussi bien interrogés sur leurs expériences professionnelles que sur leurs mémoires – s'ils en avaient rédigés un -, que sur les matières de base du concours (droit public et économie). A ce propos, le jury déplore la très faible culture économique des candidats.**

- La consultation d'un manuel de base, voire de Terminale ES, de macro-économie est un prérequis
- De même, le candidat doit connaître les grands principes du droit constitutionnel et du droit administratif

Le jury recommande aussi la lecture de la presse de qualité quotidienne : certains candidats ont pu être très gênés par des questions auxquelles cette simple lecture auraient permis de répondre.

Enfin, le jury recommande aux candidats de bénéficier des réseaux d'entraide et de parrainage/marrainage pour recueillir et cultiver les informations utiles, tant sur la gestion de leurs études, que sur les carrières à la sortie de l'ENA. Cet accompagnement permet aussi d'être conseillé dans les lectures, et l'acquisition de savoirs-être utiles à la préparation des concours de catégorie A+. Ils trouveront sans difficulté sur internet les réseaux associatifs qui peuvent les accompagner et n'hésiteront pas à solliciter directement les conseils d'un fonctionnaire de catégorie A ou A+ en poste, qu'ils auront pu avoir en enseignement ou qu'ils auront contacté par courrier, qui saura leur dispenser des conseils utiles dans leur préparation aux concours.